

# Définir l'avenir avec modernité et agilité

## AVIS DE CONVOCATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC

Le 30 avril 2021,

Aux éleveurs de porcs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec et inscrits au fichier des producteurs de porcs.

Lors de cette assemblée, outre l'adoption du rapport annuel des activités, l'approbation des états financiers de l'exercice écoulé et la nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier en cours, les éleveurs pourront débattre des orientations et positions des Éleveurs et faire le point sur les différents dossiers.

Les délégués seront également appelés à se prononcer sur une proposition visant à établir, pour l'an prochain, la contribution pour les porcs d'abattage à 1,1261 \$/100 kg et celle pour les truies de réforme et verrats à 18,3849 \$/tête ainsi qu'à adopter une formule d'actualisation des contributions dans le futur en fonction des poids des porcs et du rendement des truies aux fins d'un partage équitable des coûts selon le principe suivant :

1)	Contribution \$ / 100 kg Porc d'engraissement	x	Poids de l'année précédente 100 Kg	=	Contribution par tête "théorique"
2)	Contribution par tête "théorique"	x	Ratio de l'année précédente	=	Contribution de la truie Actualisé
3)	Contribution de la truie Actualisé	+	Gain de productivité	=	Contribution de la truie
	Nouveau ratio "actualisé"	=	$\frac{\text{Contribution de la truie}}{\text{Contribution \$ / 100 kg Porc d'engraissement}}$		



Alexandre Cusson  
Directeur général et secrétaire général des Éleveurs

**3 juin 2021 à partir de 13 h**

**4 juin 2021 à partir de 9 h**

Plateforme de diffusion : <https://www.connexion.tv/>  
Vous pouvez consulter le projet d'ordre du jour sur le site des éleveurs <http://www.accesporcqc.ca>

#### INSCRIPTION REQUISE :

Veillez faire votre inscription à l'AGA  
au lien suivant [https://epq\\_aga\\_2021.eventbrite.ca](https://epq_aga_2021.eventbrite.ca)

#### IMPORTANT :

Pour pouvoir participer à la période des débats et exercer un droit de vote, l'utilisation de la plateforme virtuelle est requise. L'utilisation de la ligne téléphonique ne permet pas de prendre part au débat ou d'exercer un droit de vote, mais seulement d'écouter l'assemblée. Pour toutes questions ou difficulté technique pour participer à l'AGA, veuillez communiquer avec nous au 450 679-0540 poste 8422 dans les plus brefs délais.